

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Migrant.es, réfugié.es, diaspora (France) > **Délit se solidarité : « La menace d'emprisonnement ne saurait entraver la (...)**

## **Délit se solidarité : « La menace d'emprisonnement ne saurait entraver la liberté que je défends. »**

jeudi 10 août 2017, par [HERROU Cédric](#) (Date de rédaction antérieure : 8 août 2017).

**Aujourd'hui, en cour d'appel d'Aix, j'ai été condamné à 4 mois avec sursis et à verser 1000 € de dommages et intérêt à la SNCF.**

Pour rappel, j'avais été arrêté en octobre 2016 pour « aide à l'entrée et au séjour de personnes en situation irrégulière ». Il n'y a eu aucune flagrance, et aucun passage de frontière d'octobre à ce jour. Nous nous étions installés dans des locaux de la SNCF, abandonnés depuis plus de 20 ans, avec un collectif d'associations dont Médecins du Monde et Amnesty International ainsi qu'une soixantaine de demandeurs d'asile. Notre revendication : la prise en charge des mineurs isolés par la protection de l'enfance et permettre aux demandeurs d'asile d'accéder à leurs droits. A aucun moment il ne s'agissait de « cacher » ou de « dissimuler » ces personnes, mais bien au contraire de les montrer pour tirer la sonnette d'alarme.

Force est de constater qu'un an plus tard, la situation n'a pas changé et a même empiré. J'ai actuellement chez moi de nombreux mineurs isolés qui attendent en vain d'être pris en charge par l'Etat français, et des demandeurs d'asile coincés sur mon terrain, qu'on empêche systématiquement d'accéder à leurs droits. S'ils sortent de chez moi, ils sont sûrs d'être arrêtés et d'être reconduits directement en Italie, sans autre forme de procès. Il est grave que le département des Alpes Maritimes, pourtant frontalier à l'Italie, ne dispose d'aucune infrastructure destinée à l'accueil des migrant·e·s.

Tous ceux qui veulent me faire passer pour un militant d'extrême gauche, un activiste *no border*, n'ont rien compris à la situation ici. Il ne s'agit pas d'être pro ou anti-migrants. Les empêcher de passer la frontière est utopique, et tout simplement impossible : tous passent. C'est justement pour cela que nous demandons un contrôle de ces flux, d'éviter la clandestinité des demandeurs d'asile. Notre combat juridique est respectueux des lois de la République française. C'est une lutte légale et juste, à l'image de la France, nation des droits de l'Homme.

Mais ma condamnation ce matin montre bien les limites de l'indépendance de la justice française, et la manipulation politique qui se joue dans les tribunaux. Tandis qu'à l'heure actuelle des bateaux d'extrême droite naviguent sur la Méditerranée pour couler les bateaux des ONG, on incrimine un paysan qui se substitue à la carence de l'Etat.

Nous alertons Monsieur le président de la République sur les dérives actuelles face au non-respect du droit d'asile dans le département.

Je n'ai pas le choix de ne pas continuer car je considère que c'est mon devoir de citoyen de protéger des personnes en danger. La menace d'emprisonnement ne saurait entraver la liberté que je

défends.

**Cédric Herrou**

---

**P.-S.**

\* L'Humanité du 8 août 2017 :

<https://www.humanite.fr/cedric-herrou-reagit-sa-condamnation-640248>